

ASSURANCES.

TABLEAU CXCIII. Assurances contractées au Canada contre les accidents, le vol avec effraction, les maladies, sur les glaces et chaudières à vapeur, les effets personnels, les contrats, la responsabilité des patrons, le transit à l'intérieur, et comme garantie, 1903-1907—suite.

Etat.	1903.	1904.	1905.	1906.	1907.
Assurances sur glaces— suite.					
Pertes encourues durant l'année.. \$	35,726	37,866	45,089	50,679	52,852
Réclamat. réglées.. "	34,915	36,579	43,326	50,574	52,558
Réclam. non réglées— Admises., "	2,018	3,171	4,272	4,368	4,495
Contestées. "	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.
Assurances de responsa- bilité de patrons—					
Polices nouvelles et renouvelées ¹ . nomb.	2,400	2,852	3,309	3,442	4,196
Polices en vigueur à la fin de l'année ¹ . "	2,337	2,700	2,744	3,218	3,862
Primes de l'an- née \$	402,861	495,834	543,135	669,838	910,138
Polices, nouvelles et renouvelées. . . . "	23,356,599	27,124,866	30,757,000	35,597,250	42,268,375
Montant net en vig. à la fin de l'année. "	22,673,266	26,221,616	28,500,750	34,176,750	39,991,625
Pertes encourues durant l'année.. "	188,985	266,335	282,559	394,384	472,461
Réclamat. réglées.. "	190,708	244,066	271,230	408,951	467,340
Réclam. non réglées— Admises. "	58,245	104,040	125,771	204,524	246,384
Contestées. "	aucune.	3,093	aucune.	aucune.	aucune.
Assurances contre le vol avec effraction—					
Polices nouvelles et renouvelées. . . nomb.	1,702	1,606	2,054	2,522	3,259
Polices en vigueur à la fin de l'année. . "	1,614	1,526	1,930	2,335	2,922
Primes de l'an- née. \$	24,730	21,048	33,023	39,927	44,183
Polices nouvelles et renouvelées. . . . "	3,027,460	3,159,341	3,986,894	4,690,589	5,401,547
Montant net en vig. à la fin de l'année. "	2,904,981	3,024,891	3,832,669	4,588,256	4,862,572
Pertes encourues durant l'année.. "	7,566	7,397	7,288	10,150	16,884
Réclamat. réglées.. "	6,300	7,420	8,471	9,543	15,714
Réclam. non réglées— Admises. "	1,797	1,647	401	1,008	1,688
Contestées. "	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.

¹ Non compris le nombre des polices nouvelles et renouvelées et en vigueur de la Compagnie "Ocean Accident and Guarantee".